



Déclaration UE de conformité - Emballage

Règlement (UE) 2025/40 - annexe VIII

Chipolo POP - Promotional box

Informations relatives à la déclaration	Valeur
Numéro de la déclaration	PPWR-DOC-C24W-PROMO-Rev1
Type de produit	Chipolo POP - Promotional box
Identification de l'emballage	MPP.0000170.000

1. Identification unique de l'emballage

La présente déclaration couvre les composants d'emballage suivants, qui constituent ensemble l'emballage de la boîte promotionnelle Chipolo POP. La référence SKU MPP.0000170.000 est l'identifiant d'assemblage couvrant les cinq composants énumérés ci-dessous - il ne s'agit pas d'un matériau uniforme unique, et chaque ligne est répertoriée séparément ici à des fins de traçabilité :

Composant	SKU	Variante
Carton de base	MPP.0000170.000	Carton gris 1.5 mm - élément de l'assemblage
Habillage de base	MPP.0000170.000	Papier sans bois 150 g/m ² - élément de l'assemblage
Doublure de base	MPP.0000170.000	Papier sans bois 150 g/m ² - élément de l'assemblage
Manchon	MPP.0000170.000	Papier sans bois 250 g/m ² , imprimé - élément de l'assemblage
Ensemble d'insert (3 éléments)	MPP.0000170.000	Papier sans bois 250 g/m ² - élément de l'assemblage

2. Fabricant

Chipolo d.o.o.
Gabrsko 12
1420 Trbovlje
Slovénie

3. Responsabilité exclusive

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration

Emballage promotionnel à usage unique, sans contact alimentaire, destiné à l'étiquette de repérage Chipolo POP. L'emballage est une construction rigide en deux parties : une plaque de base en carton gris de 1.5 mm enveloppée de papier sans bois imprimé de 150 g/m² (habillage de base et doublure de base), accompagnée d'un manchon en papier sans bois imprimé de 250 g/m² et d'un ensemble d'insert à trois éléments en papier sans bois de 250 g/m² qui maintient l'étiquette de repérage en place. Tous les composants en papier sont fournis par Baosong Paper (Chine) via le façonnier Hong Kong Honda. Le seul traitement de surface sur les éléments imprimés est un vernis de surimpression à base d'huile ; il n'y a ni stratification plastique, ni revêtement filmique, ni couche composite.

La présente déclaration couvre l'unique variante de couleur/impression standard de la boîte promotionnelle actuellement produite.

Dimensions d'impression du manchon/habillage à plat : environ 244 mm x 140 mm.
L'encombrement de l'emballage assemblé/plié est d'environ 100 mm x 140 mm x 11 mm.

Le guide de démarrage rapide, le manuel d'utilisation, la notice de manipulation et de garantie ainsi que la notice de conformité réglementaire emballés à l'intérieur de la boîte constituent la documentation produit et sont exclus de la composition d'emballage évaluée ici.

5. Législation d'harmonisation de l'Union applicable

L'objet de la présente déclaration est conforme aux exigences au titre du règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (JO L, 2025/40, 22 janvier 2025), y compris l'exigence essentielle transitoire maintenue par l'article 70 de la directive 94/62/CE.

6. Normes, spécifications communes et spécifications techniques

À l'exception des exigences essentielles transitoires relatives à la minimisation de l'emballage prévues à l'article 70(1)(b), aucune norme harmonisée au titre de l'article 36 ni spécification commune au titre de l'article 37 du règlement (UE) 2025/40 n'est actuellement disponible.

Pour démontrer et vérifier la conformité, les normes harmonisées suivantes (appliquées à titre de dispositions transitoires ou d'orientations) et les méthodologies d'essai analytique suivantes ont été appliquées :

- Limites de concentration en métaux lourds (article 5(4)) : quantifiées par analyse ICP-OES/AAS et UV-Vis, conformément aux rapports d'essai de laboratoire accrédité couvrant les composants papier et encre de cet emballage.
- Recyclabilité (article 6(1)) : EN 13430:2004.
- Minimisation de l'emballage (article 10 / exigence transitoire au titre de l'article 70(1)(b)) : EN 13428:2004.

La construction rigide en deux parties de cet emballage - carton, habillage, doublure, manchon et insert à trois éléments - constitue un format multicouche utilisé spécifiquement pour la présentation promotionnelle de cette référence SKU, distinct des boîtes pliantes

simple cannelure plus simples utilisées pour les packs standard ci-dessus. Chaque couche remplit une fonction structurelle ou de présentation distincte : le carton gris assure la rigidité, l'habillage et la doublure finissent la plaque de base, le manchon porte l'image de marque imprimée, et l'ensemble d'insert maintient le produit. Les composants sont dimensionnés pour s'ajuster étroitement au produit et à sa documentation d'accompagnement, ce qui favorise la minimisation des substances préoccupantes et favorise la recyclabilité.

7. Organisme notifié

Sans objet. La procédure de contrôle interne de la production prévue à l'annexe VII du PPWR et utilisée pour cet emballage ne nécessite pas l'intervention d'un organisme notifié.

8. Informations complémentaires

La documentation technique requise pour démontrer la conformité est compilée et tenue à jour dans le dossier technique portant la référence TF-Chipolo-POP-PromoBox, Version 1.0, dated 07.08.2026.

La présente déclaration ne s'applique que tant que la production en série reste identique à la configuration évaluée pour la configuration de boîte promotionnelle indiquée.

Signature

Champ de signature	Entrée
Signé au nom et pour le compte de	Chipolo d.o.o.
Lieu et date d'établissement	Trbovlje, Slovénie, 11/08/2026
Nom	Primož Zelensek
Fonction	CEO
Signature	 The signature block contains the Chipolo logo in blue, followed by the company details: CHIPOLO D.O.O., GABRSKO 12, SI-1420 TRBOVLJE, SLOVENIJA. To the right of this text is a blue ink signature.